

L'hon. M. Balcer: L'aménagement de l'aéroport de Pitt-Meadows a été approuvé par le Conseil du Trésor et des crédits seront demandés dans les prévisions de dépenses à la prochaine session.

(Le crédit est adopté.)

Commission des transports aériens—

446. Traitements et autres dépenses, y compris ceux de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale, \$550,469.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire quand les résultats des études qui sont faites ou qui ont été faites par la Commission des transports aériens seront communiqués à la Chambre? Je crois savoir qu'une étude a déjà été faite; le ministre en a parlé. Cette nouvelle n'a pas été révélée à la Chambre, mais durant l'intercession. Je voudrais savoir quand la prochaine étude sera terminée et j'exhorte le ministre à en communiquer la nouvelle lorsque la Chambre est en session afin que nous ayons l'occasion de débattre la question.

L'hon. M. Balcer: Si le député veut parler des rapports auxquels je songe en ce moment, il s'agit là de documents confidentiels qu'on me fait parvenir. S'il veut parler des décisions que la Commission des transports aériens prend à la suite des séances qu'elle tient dans diverses régions, je dois lui faire savoir que ces décisions ont été rendues pour toutes les régions de l'est du Canada jusqu'à Windsor. La Commission tiendra des audiences à Regina, au début du mois de décembre, pour l'Ouest du Canada.

L'hon. M. Chevrier: Combien de rapports présentera la Commission des transports aériens pour d'autres régions du Canada? D'après l'explication que le ministre vient de nous fournir, j'ai l'impression que la Commission des transports aériens lui communique ses décisions et qu'il les annonce, comme il l'a fait pour les régions de l'Est jusqu'à Windsor. Combien y aura-t-il d'autres rapports?

L'hon. M. Balcer: Il y en aura deux autres qui intéresseront les provinces des Prairies et l'extrême Ouest.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre aurait-il l'amabilité de les annoncer lorsque la Chambre est en session? Il a rendu publiques deux décisions au cours de l'ajournement. Cela nous permet peu de les discuter lorsque la Chambre siège.

L'hon. M. Balcer: Ces rapports intéressent les décisions de la Commission des transports aériens. Dans le passé, on ne les a jamais déposés ni annoncés à la Chambre.

[M. Regier.]

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas cela que j'ai demandé. Le ministre s'entretenait avec ses fonctionnaires, et je suis certain qu'il n'a pas saisi ma requête. Lorsque la Commission des transports aériens lui soumet un rapport confidentiel, il fait une déclaration publique. Combien de rapports régionaux recevra-t-il? Je crois comprendre qu'on lui en présentera deux, l'un pour l'Ouest du Canada et l'un pour la côte du Pacifique. Le ministre songera-t-il à annoncer ces décisions lorsque la Chambre est en session?

L'hon. M. Balcer: Je crois que mon honorable ami se trompe. La Commission a rendu compte de la décision qu'elle a arrêtée à la suite des audiences qu'elle a tenues dans l'Est, et je l'ai annoncée. J'ignore à quel autre rapport songe mon honorable ami.

(Le crédit est adopté.)

Commission des transports du Canada—

447. Administration, fonctionnement, entretien, \$1,249,433.

M. Benidickson: Nous en sommes à la Commission des transports. Je me rappelle que lorsque la compagnie de téléphone Bell a demandé l'autorisation de relever ses taux, le gouvernement, qui avait une élection en perspective, a décidé de se prévaloir de ses droits et de rejeter la décision de la Commission. Pendant deux ou trois mois, si je ne m'abuse, le gouvernement a passé outre à la décision de la Commission. Récemment, on a étudié une autre demande de la compagnie de téléphone Bell qui intéresse les abonnés canadiens. Le cabinet a l'occasion de rejeter la décision de la Commission. Y a-t-il quelqu'un sur les banquettes ministérielles qui peut nous dire si le cabinet a l'intention de passer outre à la décision de la Commission, car un des commissaires aurait dit, à ce qu'il paraît, que les propositions étaient déraisonnables, de l'avis de la majorité, et qu'à l'égard des tarifs sur les appels interurbains, elles seraient défavorables à l'économie du pays. Quelqu'un peut-il nous dire si le cabinet est prêt à faire ce qu'il a fait il y a quelques années, à savoir, passer outre à une décision de la Commission des transports du Canada?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, le cabinet se pliera aux exigences de la loi. À l'heure actuelle, on n'en a pas appelé de la décision de la Commission. Jusqu'à ce qu'un appel ait été interjeté, le gouvernement n'est pas tenu de prendre une décision.

M. Benidickson: Normalement, l'appel serait-il interjeté par une municipalité ou, vu qu'il s'agit du tarif sur les appels interurbains, proviendrait-il d'un particulier? Quelles sont les possibilités à cet égard?